



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2020 - 14		
Avis direct (expert délégué) Date : 20/02/2020	Objet : Destruction de deux sites de reproduction de Cigogne blanche à Rouffach (68)	Avis : Favorable

Contexte

Afin de pouvoir réaliser des travaux sur une charpente, la société Henninger doit déposer deux nids de Cigogne. Le devenir du bâtiment ne rend pas possible l'installation de corbeilles à l'emplacement initial des nids. La société s'est rapprochée de la commune afin de trouver des mesures compensatoires. Suite au recensement effectué par la commune, deux nids, à proximité du bâtiment à rénover, ne sont pas occupés. Ces nids pourront servir de mesures compensatoires. Les corbeilles devront être regarnies de branchage pour rendre ces sites plus attractifs. L'opération de dépose aura lieu avant le retour des Cigognes.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

CERFA, courrier de demande

Courrier de la mairie

Localisation du nid à déposer et du nid compensatoire

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Il y a présence de nombreux nids de Cigogne blanche sur cette commune. Deux plateformes existantes sont inoccupées et proches du bâtiment en réfection. Elles seront regarnies de branchages pour améliorer le potentiel et faciliter l'occupation par des cigognes.

L'espèce a donc des possibilités de nidification qui évitent des mesures complémentaires.

Avis du CSRPN

Favorable

Bruno FAUVEL, expert-délégué,
vice-président de la commission Espèces Protégées du
CSRPN Grand Est